

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU MERCREDI 21 MAI 2025

La séance débute à 19h10.

Le mercredi 21 mai 2025, à Ambillou (4 chemin du Pré Cerisier – 37340), s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée, dont voici le détail :

Sont présentes : 58 personnes ; Aurore SALMON, Mathieu PEREIRINHA, Pauline PICHERIT, Adeline LARGEAU, Anne BERTHAUD, Aurélie BOYER, Emilie RATOUIT, Sylvain CLUZEAU, Aurélie FERREIRA LESAGE, Paulo DOS SANTOS, Benjamin COURAULT, Priscilla GOIGOUX, Wolfgang LEROUX, Delphine TEILLET, Régis ARRAULT, Valérie BAILLY, Sandra MORA, Elsa JAVEGNY, Marine MOISANT, Alison TESSON, Roxane CHAURIN, Céline HARROUARD, Nicolas THOMAS, Hélène MAFFRE, Marion GERVEZ, Agnès DESMORIAUX, Adeline RENOU, Alix LEGRAND-THIBAUT, Allison PENAS, Muriel GIMONNET, Ludivine DEBRAY, Hélène BONNIN, Laura GURAUD, Delphine DUMETZ, Laëtitia METAIS, Julie GOUYER, Gaëlle DAGUET, Quentin GEMON, Marie CHARTIER, Benoît ALAUX, Priscilla MAUPOINT, Alison ALONSO, Audrey CHARDON, Cédric BASSET, Olivier FOURNIER, Pauline RUAULT, Marc FAÇON, Sophie RAVOHITRA, Alexis ALLIOT, Cyril CHRETIEN, Laëtitia LALLE, Annabelle PINAULT, Mélanie TEIXEIRA, Rodolphe ROUAULT, Nicolas GARDEREAU, Anita VERSOL-LEVENEZ, Lucette CARRE (1^{ère} Adjointe à la Mairie d'Ambillou) et Aline MEUNIER (Salariée)

Est excusé : 1 personne ; Teddy BARON

Nombre de votants : 56

L'ensemble des adhérents de l'Association Familiale d'Ambillou a été convoqué par courrier remis en mains propres ou transmis par mail.

Rodolphe ROUAULT préside la séance et Anita VERSOL-LEVENEZ exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance.

Le président rappelle qu'aux termes des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
Les votes se font à main levée.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère,
- Les pouvoirs des personnes représentées par des mandataires,
- Les comptes de l'exercice 2024 clos le 29 mars 2025, arrêtés par le Conseil d'Administration,
- Le budget prévisionnel de l'exercice en cours adopté par le Conseil d'Administration le 26 janvier 2025.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport moral de l'association,
- Rapport d'activité 2024,
- Présentation des comptes 2025,
- Présentation des projets 2025,
- Présentation du budget prévisionnel 2025,
- Révision du règlement intérieur,
- Elections des membres du Bureau,

- Questions diverses
- Pouvoirs

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Rapport moral de l'association

Le président indique que l'ASSOCIATION FAMILIALE d'AMBILLOU a pour but principal de gérer l'Accueil de Loisirs AMBIMOMES. Cette association est entièrement gérée par des bénévoles. Elle organise des manifestations afin de financer des activités de l'accueil de loisirs AMBIMOMES.

Les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé pour l'année 2025 à 12 EUR (montant inchangé depuis 2016).

2. Rapport d'activité 2024

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 29 mars 2025 en présentant le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

L'association et l'accueil de loisirs « Ambimômes » ont organisé 2 manifestations en 2024 :

- Deux lotos,
- Une vente de chocolats.

Ces manifestations ont permis de récolter 4.653€.

Le président en profite pour remercier vivement, au nom des membres du Bureau de l'association, l'ensemble des bénévoles qui aide lors des manifestations.

Concernant les prestations en 2023, les enfants ont pu bénéficier :

- De sorties :

○ Musée de la Magie,	○ Cinéma,
○ Château de Blois,	○ Château de Monts-sur-Guesnes,
○ Latitude Nordique,	○ Les Géants du Ciel,
○ Family Park,	○ Terre de Dragons,
○ Château des énigmes,	○ Futuroscope,
○ Patinoire,	○ Rêves de Cirque.
- D'un camp :
 - « Voile » à Marçon.

L'Association Familiale d'Ambillou et l'Accueil de Loisirs « Ambimômes » ont également organisé :

- Un barbecue de fin d'année (avec 73 personnes),
- Notre apéritif de rentrée,
- Notre goûter de Noël.

3. Présentation des comptes 2024

Le président présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé en présentant les comptes annuels (composés du bilan, du compte de résultat et des annexes) qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il donne toutes les informations et les explications requises.

Le compte de résultats 2024 fait apparaître les montants suivants :

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Résultat</u>
Association Familiale d'Ambillou	7.587€	13.757€	Excédent = 6.170€
Accueil de Loisirs « Ambimômes »	177.738€	177.738€	Equilibre = 0€
GLOBAL	185.325€	191.495€	Excédent = 6.170€

Ces charges comprennent 32.391€ de charges supportées par la C.C.T.O.V.A.L. :

- Assurance des bâtiments,
- Fluides (Electricité, Gaz & Eau).

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 50.429€ à l'actif et au passif.

Le président en profite pour remercier chaleureusement :

- *La Municipalité d'Ambillou qui met à la disposition de l'association/accueil de loisirs gratuitement l'ensemble des locaux et structures de la commune,*
- *La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire qui participe largement au financement de la structure en apportant une subvention annuelle représentant environ 28% du budget.*

Pour information :

En 2024, le coût de revient d'une journée d'accueil de loisirs s'est élevé à 45,75€ par enfant. Pour rappel, le prix payé par les familles est d'au maximum 18.05€.

Le président indique que la CAF finance la structure dans le cadre du Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (F.A.A.L.) en contrepartie de l'application d'un barème départemental des participations familiales pour les familles les plus modestes. En concertation avec la CCTOVAL, la grille tarifaire est harmonisée pour l'ensemble du territoire.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 29 mars 2025.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale vote les comptes de l'exercice clos le 29 mars 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître :

- ✓ un montant des produits de 191.495 €
- ✓ un montant de charges de 185.325 €
- ✓ un résultat de + 6.170 €
- ✓ un total de bilan de 50.429€

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Affectation du résultat

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte de Fond Associatif Sans Droit de Reprise.

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte de Fond Associatif Sans Droit de Reprise.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

4. Projet 2025

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

Il évoque le programme et les projets de l'association et de l'accueil de loisirs pour l'exercice en cours.

1/ Lotos de l'AFA au profit d'Ambimômes

- Samedi 25 janvier dernier (Bénéfices récoltés = 1.477€)
- Samedi 11 octobre à 20h - Ouverture des portes à 18h30

Nous recherchons des personnes pour déposer des affiches chez les commerçants, nous confectionner des gâteaux et des crêpes et pour nous aider lors du loto (buvette, vérification des cartons...)

2/ Vente de chocolats

Nous n'avons pas organisé la vente de chocolats de Pâques (car l'APE l'a faite) mais nous organiserons la vente pour Noël.

Tous les bénéfices reviennent à l'accueil de loisirs. Merci à tous les participants !

3/ Périodes d'ouverture d'Ambimômes :

Tous les Mercredis (hors jours fériés)

➔ Inscriptions dématérialisées du 11 au 30 juin pour l'année scolaire 2025/2026

Vacances d'été - Juillet Du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2025 inclus

Vacances d'été – Août Du lundi 25 août au vendredi 29 août 2025 inclus

Vacances de la Toussaint Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025

➔ Les périodes d'inscriptions sont affichées sur la porte d'entrée de l'accueil de loisirs ou disponible sur notre site internet (ambimomes.online.fr).

4/ Camps :

Du 21 au 25 juillet Thème : Voile Marçon (72)

Du 18 au 22 août Thème : Trappeur Braslou (37)

➔ Il y a entre 12 et 16 places par camp avec 2 animatrices.

➔ Nous nous réservons le droit d'annuler un camp suivant le nombre de participants.

5/ Sorties :

Généralement 1 par semaine lors des vacances et une par semestre pour les mercredis.

6/ Sortie annuelle :

En cours d'étude pour **LE PUY DU FOU pour le samedi 13 septembre 2025**

➔ La date vous convient-elle ? La sortie peut être organisée le 6 ou le 20 également.

➔ Nous envisageons d'ouvrir cette sortie aux familles (donc en autonomie)

Le Président en profite pour remercier à nouveau la municipalité d'Ambillou qui nous a octroyé une subvention de 500€, contribuant au financement de cette sortie.

7/ Rencontres « Parents-Enfants » :

Cette année, nous organiserons à nouveau :

- ✓ un « barbecue » pour fêter la fin de l'année scolaire, le mercredi 2 juillet,
- ✓ un apéritif de rentrée, le mercredi 24 septembre,
- ✓ un goûter pour Noël, le mercredi 17 décembre.

8/ Contrat de concession :

Pour information/rappel, la CCTOVAL a la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse sur le territoire.

Les élus ont fait le choix de déléguer certains services, historiquement gérés par les associations du territoire comme c'est le cas de l'AFA pour l'accueil de loisirs « Ambimômes ».

La délégation de services public doit se faire via un marché public.

Le contrat qui nous liait à la CCTOVAL arrivait à échéance le 31 décembre dernier, nous avons donc candidaté.

Notre offre a été retenue, nous restons gestionnaires de l'accueil de loisirs « Ambimômes », à nouveau pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2029.

9/ Nouveauté 2025 :

Cette année, nous avons pu mettre en place un « Espace famille », vous permettant d'accéder à diverses informations :

- Le dossier administratif de votre famille,
- La liste des personnes autorisées à venir chercher votre/vos enfants,
- Toutes vos factures (soldées ou à régler).

Vous avez également la possibilité d'y déposer divers documents :

- La/les attestations d'assurance,
- La/les copie(s) du carnet de vaccination de votre/vos enfant(s),
- Les éventuels certificats médicaux en cas d'absence.

Désormais, les inscriptions seront dématérialisées pour les Mercredis et les Vacances Scolaires.

Seules les inscriptions pour les Vacances d'Été resteront en présentiel et seront toujours précédées de notre assemblée générale.

Pour tout besoin d'accompagnement concernant la procédure à suivre, n'hésitez pas à contacter Aline/la directrice par mail ou téléphone.

10/ Inscriptions des Mercredis :

Suite à la problématique des inscriptions pour les mercredis de l'année 2024/2025, l'association a fait le choix de vous demander un effort collectif car nous avons plus de demandes que de places disponibles.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'augmenter notre capacité d'accueil (surcoût financier, atteinte de la capacité maximum des locaux).

Par conséquent, **avec l'accord/le soutien des élus de la CCTOVAL**, nous allons maintenir ce choix (*dans le cas où nous ayons plus de demandes que de places*) car il nous permet d'accueillir tous les enfants ayant un besoin d'inscription.

Les dates indisponibles vous sont communiquées bien en amont, afin que vous puissiez prendre vos dispositions.

5. Budget prévisionnel 2025

Le président et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté en conseil d'administration.

Ils se proposent d'apporter toutes précisions requises.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de charges de 167.262€ et un total de produits de 167.262€.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

6. Révision du règlement intérieur 2025

Le président expose l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur de l'association pour l'année 2025.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale valide le règlement intérieur 2025.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

7. Elections des membres du Bureau

L'ensemble des membres du Bureau de l'Association Familiale d'Ambillou est démissionnaire.

Conformément à la procédure indiquée sur la convocation à cette assemblée générale, se sont portés candidats :

- Mme Alison ALONSO
- Mme Audrey AUNEAU,
- M. Teddy BARON,
- M Nicolas GARDEREAU,
- Mme Anita VERSOL LEVENEZ.

La résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée d'un exercice social, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale :

Anita VERSOL-LEVENEZ

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Anita VERSOL-LEVENEZ est élue en qualité de Présidente.

Nicolas GARDEREAU

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Nicolas GARDEREAU est élu en qualité de Trésorier.

Alison ALONSO

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0
- ✓

Alison ALONSO est élu en qualité de Trésorière Adjointe.

Teddy BARON

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Teddy BARON est élu en qualité de Secrétaire.

Audrey AUNEAU

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 56
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0
- ✓

Audrey AUNEAU est élu en qualité de Secrétaire Adjointe.

8. Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la présidente de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Elle décide donc de donner pouvoir à Anita VERSOL-LEVENEZ, Présidente, de prendre toutes les décisions utiles et nécessaires à la bonne gestion de l'Association. Ce pouvoir lui est conféré pour la prise des décisions tant administratives que financières.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

La Secrétaire :

Le Président :